

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 Septembre 2018

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Date de convocation : 27 Août 2018

Absents excusés : Séverine VIE (pouvoir donné à Pascal DROGREY) ; Denise CALLIER (pouvoir donné à Rachida Lahlouh) ; Sylviane MIGNOT (pouvoir donné à Sonia SEPREZ) ; Michel ETIEVANT

Secrétaire de séance : Hélène DIETRICH

Ordre du jour :

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 19 juillet 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération devis complémentaires : maison en péril

Des travaux imprévus viennent s'ajouter aux travaux déjà effectués concernant la mise en sécurité de la maison en péril. Il s'agit de consolider un mur de soutènement et des évacuations de déblais

Le conseil accepte ces travaux complémentaires pour un montant de :

- 2207 € TTC pour l'entreprise Gahier Larose
- 849.60 €TTC pour l'entreprise Muller.

2. Décision modificative

Le conseil approuve la décision modificative suivante concernant la prise en compte au budget des dépenses effectives, liées à la maison en péril (travaux effectués d'office pour le compte de tiers) :

Dépenses d'investissement : compte4541 : + 25 000

Recettes d'investissement : compte4542 : +25 000

3. Délibération CAPEB (contre la suppression des taux réduits de TVA)

Cette délibération n'est plus nécessaire au regard de la décision annoncée au Journal officiel de la non modification des taux réduits de TVA dans le secteur du bâtiment.

4. Délibération logement communal

Les 3 candidatures pour la location du logement communal sont soumises au conseil.

Le conseil décide, à la majorité, d'allouer l'appartement à Monsieur Pirat, premier à avoir candidaté. Des petits travaux de rafraîchissement de peinture seront effectués avant le 1^{er} octobre.

5. Questions diverses

- Lecture du courrier d'habitant de Saint Claude qui remercie la commune de Mesnay pour l'entretien du cimetière.
- Lecture d'une lettre d'information de l'association Musicale et artistique de la Montaine nous faisant part de leur déception face au refus de subvention par la commission de la culture de la communauté de commune.
- Lecture d'une demande de subvention de l'association SOS animaux en détresse afin de nourrir les chiens et chats errants et distribuer des croquettes aux propriétaires d'animaux en difficulté financière ; le conseil municipal refuse de verser une subvention. Une enveloppe globale pour les subventions est déjà allouée en début d'année.

Fin de séance